



Devis et travaux

Par brijou92

Bonjour,

j'ai pris les services d'un architecte pour construire ma résidence secondaire en Ardèche. En tant que maître d'oeuvre il a choisi les entreprises et à géré le suivi du chantier, car nous habitons à Paris.

Une société a fait un devis de 14 850 euros pour les travaux de plâtrerie (placo) que j'ai accepté. Les travaux ont débuté en 2009 et se sont terminés fin 2010.

Mais à la finale cette entreprise me demande de payer environ 19 000 euros, ce qui est bien au-delà du devis initial.

Rencontrant des difficultés financières j'ai pu régler, à ce jour 10 390 euros.

J'ai reçu un courrier de son avocate qui me réclame 16 190 euros ?? - cette somme ne correspondant à rien, je lui en ai demandé le détail, mais je n'ai pas reçu de réponse.

Je suis prête à régler en plusieurs fois, mais je n'ai pas l'intention de payer beaucoup plus que le devis initial.

Mon architecte ne s'occupe plus du chantier.

Que dois-je faire ?

Si je dois aller en justice, puis-je me défendre sans avocat car je n'ai plus les moyens financiers.

Merci par avance.

Par jury34

Bonjour,

Du nouveau à votre situation?

Cordialement